



Mouvement intra-académique et mouvement des IEN

Page 3

La page des débuts de carrière: obligation de service, rentrée 2014, droit syndical...

Page 4



Elections de la FSU

Page 5

Congrès Départemental 2013 du SNUipp Réunion

Le congrès départemental du SNUipp Réunion a eu lieu les 02 et 03 Mai derniers au lycée Bel Air de Sainte Suzanne.

M. Didier GOPAL a dressé le rapport des 3 dernières années d'activité depuis le précédent congrès. Évolution du nombre de syndiqués et différentes actions menées ont été présentées ainsi que les points sur lesquels le nouveau conseil syndical devra accentuer ses efforts. Il a ensuite remercié l'équipe ayant pris le relais depuis son départ.

Gérard ORRICO a présenté le rapport financier en détaillant les résultats des trois années passées. Les comptes de l'année scolaire en cours ont été arrêtés un peu avant le congrès.

Les deux rapports ont été votés à l'unanimité. Nora CHELALOU a présenté le programme du congrès ainsi que la liste des candidats au nouveau Conseil Syndical.

Fabrice HALLER a fait un bilan rapide des différentes audiences de l'année avec le Recteur et le DASEN en exposant le changement net d'écoute depuis le renouvellement de ces personnes. L'administration ne répond pas favorablement à toutes les demandes du SNUipp Réunion évidemment mais le climat n'a plus rien à voir avec celui qu'il était sous l'ancienne équipe et durant le précédent mandat présidentiel.

Christine ARNAUD a effectué un bilan des CAPD passées mais également une présentation de celles à venir d'ici la fin de l'année afin

que les collègues puissent anticiper certaines d'entre elles.

La répartition des différents congressistes dans l'un des 4 thèmes d'étude a été effectué en fin de matinée juste avant le repas :

- **Thème 1A** : Quels leviers pour transformer l'école et le métier?

- **Thème 1B** : Quelles relations entre l'école et ses partenaires?

- **Thème 2** : Quels nouveaux droits et nouveaux acquis pour les enseignants et les autres personnels de l'école?

- **Thème 3** : Quel syndicalisme pour conquérir de nouveaux droits dans l'école, dans la société?

L'après-midi a été consacrée aux travaux en commissions sur ces thèmes proposés par le SNUipp National, afin de rédiger des amendements à ces textes et pouvoir ainsi influencer sur l'action nationale du SNUipp durant les 3 ans à venir.

La matinée du vendredi a débuté en séance plénière avec l'exposé des amendements proposés par les commissions ayant travaillé sur les thèmes 1A et 1B. Les points remarquables

Nous rencontrer ou nous écrire : 4 ter rue de la Cure - BP 279 - 97494 Ste Clotilde Cedex

Nous contacter : courriel à snuipp.974@wanadoo.fr - Tél : 02 62 28 99 40

Mobile : 06 92 42 49 49 (Nord) - 06 92 42 48 48 (Sud et Est) - fax : 02 62 29 09 61 - Site: <http://974.snuipp.fr>

Congrès départemental SNUipp suite...

ont été :

- une demande de dissociation des temps enseignants et des temps élèves
- une vraie prise en compte en formation initiale et continue de la langue régionale
- le retour à un usage facultatif des évaluations nationales par les enseignants sans remontée ni communication aux parents et avec une adaptation outre-mer pour ces évaluations en terme de vocabulaire et de contexte des exercices
- la prise en compte dans l'obligation de service de tous les temps informels
- une rénovation de la formation initiale et continue (Troubles spécifiques des apprentissages et du langage, EIP, ASH, moins de 3 ans,...)
- une meilleure coordination entre l'Éducation Nationale et les communes pour assurer les moyens indispensables à tous les apprentissages dans les écoles
- une augmentation nette des temps de décharge de direction
- une transformation des contrats précaires du 1er degré en CDI avec un recrutement mieux ciblé

Avant la pause de midi le nouveau conseil syndical de 27 membres a été élu à l'unanimité des congressistes moins 2 abstentions.

Le nouveau conseil syndical s'est réuni dès

13 heures pour élire la **nouvelle secrétaire départementale** :

Nora CHELALOU

Ainsi que les secrétaires départementaux adjoints :

- HALLER Fabrice
- PAUTY Alain

La délégation pour le congrès national, qui partira du 10 au 14 Juin à Saint-Malo pour défendre les différents amendements proposés par le congrès départemental, a été élue :

CHELALOU Nora
LEBON Claude
HALLER Fabrice

La prochaine date de réunion du conseil syndical a été fixée au 21 Juin à St Gilles.

L'après-midi, à la reprise des débats, la présentation des amendements proposés et leur vote ont été effectués pour les thèmes 2 et 3.

La nouvelle secrétaire et les nouveaux adjoints ont été présentés en séance plénière.

Le congrès s'est conclu par un pot de l'amitié offert par le SNUipp aux différents participants.

Site Internet

Le nouveau conseil syndical a décidé de relancer **le site Internet du SNUipp Réunion** afin de vous informer aussi rapidement que possible. **Une partie du site sera réservée aux syndiqués et surtout nous relançons le Forum** qui vous permet de réagir aux articles mais aussi de demander des éclaircissements sur une information. N'hésitez donc pas à visiter régulièrement le site pour vous tenir au courant de l'actualité académique.

Nous rencontrer ou nous écrire: 4 ter rue de la Cure - BP 279 - 97494 Ste Clotilde Cedex
Nous contacter : courriel à : snu974@snuipp.fr -
Tél : 02 62 28 99 40 Mobile : 06 92 42 49 49 (Nord) - 06 92 42 48 48 (Sud et Est) - fax : 02 62 29 09 61

Site: <http://974.snuipp.fr>

Mouvement des IEN, du changement...

Comme chaque année, la CAPN des IEN vient d'avoir lieu au début du mois. Du changement en perspective dans plusieurs circonscriptions de notre département à la rentrée prochaine. Ci-dessous retrouvez les résultats de cette CAPN concernant l'Académie de la Réunion :

Académie	DSDEN		Circonscription	Nom- Prénom
REUNION		1D	SAINT PAUL 1	PAYET Marie-Suzette
REUNION		1D	BRAS PANON	PAYET Marie-Claude
REUNION		1D	SAINT ANDRE	HUITELEC Martine
REUNION		1D	SAINT PIERRE 1	LEBRETON née VIRIET Christine
REUNION		1D	SAINT DENIS 2	LALLEMAND Thierry
REUNION		1D	SAINTE SUZANNE	AMOURDOM MARIAYE Catherine
REUNION		1D	LA POSSESSION (LE PORT 2)	HUET Jean Bernard

IMPORTANT

Mouvement intra-académique 2013

Les résultats du mouvement intra-académique sont sur le point de tomber.

Le SNUipp Réunion fidèle à sa volonté de transparence de toutes les décisions administratives (promotions, mouvement,...) sera en mesure de vous renseigner officieusement dès réception du document préparatoire au groupe de travail qui aura lieu à la fin du mois de mai. Plus qu'informer les collègues sur un résultat qui n'est que provisoire, cette communication a surtout comme intérêt que chacun puisse vérifier qu'aucune erreur ne s'est glissée dans le projet de mouvement intra-académique. Dans cette période le répondeur téléphonique est souvent vite débordé malgré de nombreuses permanences quotidiennes, c'est pourquoi nous vous invitons à utiliser les différents contacts proposés ci-contre et notamment le courrier électronique.

Le rôle de vos représentants en CAPD est de détecter les erreurs qui se glissent dans un tel projet de mouvement, au SNUipp Réunion nous y consacrons beaucoup de temps mais nous avons besoin de vous pour renforcer toujours plus les vérifications. **C'est pour cela que le SNUipp fait son maximum pour obtenir de bons résultats aux élections professionnelles (prochaines en octobre 2014) pour obtenir davantage de représentants en CAPD.**

Les bons plans du mois



Dès la rentrée prochaine le SNUipp Réunion éditera un Rikikisaitou pour les stagiaires. Ce document sera également disponible sur le site du SNUipp Réunion.

Nous vous rappelons que vous pouvez acquérir le KISAITOU auprès de la section départementale. Il s'agit d'un ouvrage répondant en un peu moins de 400 pages à l'essentiel de vos questions administratives. Cet ouvrage est vendu avec un CD Rom et des solutions sont prévues pour les utilisateurs de Mac.

CLES et C2I2E

Après des mois de mobilisation et de négociations avec le Ministère, le SNUipp a enfin obtenu que les stagiaires puissent être titularisés sans être titulaires des CLES et C2I2E. Outre le fait que certains étudiants avaient été induits en erreur lors de leurs études car ils pensaient que leurs modules de langues seraient suffisants, la nécessité de présenter ces qualifications posait un véritable problème de surcharge de formation dans une année déjà extrêmement chargée.

Le décret est enfin paru, rassurant définitivement les plus dubitatifs après l'annonce faite voici plusieurs semaines par le SNUipp Réunion du retrait de ces éléments des pré-requis à la titularisation. Cela prouve une nouvelle fois si cela était nécessaire que les annonces faites par le SNUipp sont fiables et que sa position dominante au niveau national est le résultat d'un travail sérieux et efficace en relation permanente avec le Ministère.

Syndicalisation :

Parmi les PES vous avez été nombreux cette année à choisir le **SNUipp 974** comme syndicat

L'année de stagiaire : un rythme INFERNAL : probablement pire l'an prochain

Dans le dernier numéro de ce journal nous dénonçons les conditions dans lesquelles se déroulent l'entrée dans le métier. Si cette année des stages bloqués avaient permis de « limiter » très légèrement le nombre de mercredis de formation il est fort à craindre que ces stages n'existent plus l'an prochain augmentant mécaniquement le nombre de mercredis travaillés pour les PES. La répartition 5/6 en classe et 1/6 en formation dans les ESPE va se traduire inévitablement par un problème similaire aux années passées. Avec des **PES** voulant bien faire et préparer à fond toutes leurs séances, les professeurs stagiaires ne mettront encore une fois que quelques semaines à avoir des cernes sous les yeux. Des préparations jusqu'à pas d'heures, des formations quasiment tous les mercredis et bien évidemment les mêmes réunions que tous les autres enseignants, ce n'est pas la formation exigée depuis des années par le SNUipp. Certes il s'agit là encore d'une année transitoire, mais également d'une nouvelle promotion sacrifiée. **Cette formation** couplée à une année en poste à temps quasi plein est parfaitement **intenable** et elle est **dénoncée depuis des années** par

pour vous représenter. Parmi vous un certain nombre a même intégré le nouveau conseil syndical et

pourra dès l'an prochain participer activement à l'aide des nouveaux PES. Cette année le conseil syndical avait décidé de baisser la **cotisation des PES à 99€ pouvant être réglée en 4 fois** : compte tenu du **crédit d'impôt à hauteur de 66%**, cela ramène le coût réel de la cotisation à moins de 34€ pour l'année !!!

Plusieurs PES ne sont pas venus chercher les clés USB offertes pour les débuts de carrière. Nous vous les mettons de côté jusqu'à la fin du mois de juin mais ensuite ces clés seront distribuées aux nouveaux lauréats au concours

Les résultats du mouvement sont désormais proches et nous publierons les résultats dès qu'ils seront officiels sur le site Internet du SNUipp Réunion. Un certain nombre de PES a pu profiter des Réunions d'Informations Syndicales (RIS) pour améliorer leurs stratégies pour le mouvement. Pour l'année prochaine n'hésitez pas à rejoindre dès à présent le SNUipp pour être encore mieux conseillés tout au long de l'année afin d'améliorer vos chances d'obtenir un mouvement en adéquation avec votre lieu de résidence...

le SNUipp974. Nous demandons une formation de qualité alternant des périodes de formation et des périodes de responsabilité.

Le SNUipp a dénoncé dans un courrier le dépassement de l'obligation de service. Les éléments de courrier, dénoncés par l'administration présentant une analyse différente des textes, ont été utilisés par certains pour ne plus se rendre à leur formation. Comme expliqué immédiatement ce n'est en aucun cas la position qui était revendiquée par le SNUipp Réunion. Nous voulons une formation de qualité, incluse dans l'obligation de service et des stagiaires qui y trouvent tous les éléments nécessaires à une entrée sereine dans le métier. C'est pourquoi l'an prochain nous ne manquerons pas de saisir à nouveau le DASEN concernant l'obligation de service des professeurs des écoles stagiaires.

Pour leur entrée difficile dans le métier le **SNUipp974** propose aux professeurs stagiaires de les aider, n'hésitez donc pas à les mettre en contact avec la section départementale dès le début d'année (**clé USB, rendez vous conseil, formation syndicale, site Neosnuipp,...**)

*Votre délégué PES :
HALLER Fabrice
Fabrice.Haller@ac-reunion.fr
06 92 21 21 15*



Permutations informatisées : des résultats lamentables!!!

Les **résultats des mutations inter-départementales** ont été tellement **catastrophiques**, entraînant de graves conséquences pour certains collègues, que le SNUipp Réunion a choisi d'exprimer son analyse de cette phase de mouvement lors d'une déclaration préliminaire à la dernière CAPD, **avant d'obtenir réellement directement auprès du Ministère que les situations les plus graves soient ré-étudiées avant la phase d'INEAT EXEAT.**

Déclaration préliminaire à la CAPD du 22 Mars 2013 :

«Les résultats des mutations interdépartementales 2013 sont maintenant connus. **Seulement 21 % des enseignants du premier degré ont obtenu satisfaction** sur l'un de leurs vœux, contre 25 % l'an dernier. Les modifications des barèmes cette année n'ont pas eu les effets positifs escomptés, notamment pour les rapprochements familiaux, le taux de satisfaction des permutations au titre de rapprochement de conjoints passant de 46 % en 2012 à 39,25 % en 2013. La seule satisfaction est le taux de 90 % des permutations au titre du handicap.

Bon nombre d'enseignants, essentiellement des femmes, ne pourront concilier leur vie familiale et professionnelle et se-

ront souvent contraints à se mettre en disponibilité, congés parentaux ou temps partiels, entraînant perte de salaire et ralentissement de leur carrière.

Les principales causes de cet échec sont connues : les suppressions massives des postes ces dernières années ainsi que les départs en retraite plus tardifs. De plus, les DASEN et le ministère ont proposé un calibrage très bas cette année par manque de lisibilité de la situation à la rentrée 2013.

Nous demandons pour cette année des directives claires pour régler dès maintenant dans notre département les situations humaines les plus difficiles et une phase d'ineat-exeat permettant de satisfaire les demandes du plus grand nombre de collègues.

Les collègues de Mayotte qui ont participé par la voie manuelle doivent également voir leurs demandes examinées rapidement en attendant l'intégration de ce nouveau département dans les permutations nationales pour 2014.

Pour l'avenir, il est absolument nécessaire de remettre à plat les règles de mutation et d'améliorer la mobilité des enseignants.»

Elections de la FSU

Une nouvelle élection départementale de la FSU aura lieu du 17 Mai au 10 Juin.

Après le vote concernant les rapports d'activité et financier et le vote d'orientation national pour lesquels vous avez voté en novembre 2012, il s'agit désormais de s'exprimer sur l'orientation départementale. Du résultat de ce vote dépend la composition du bureau départemental de la FSU et la place qu'y occupera le SNUipp Réunion.

C'est pourquoi l'équipe du SNUipp974 vous rappelle l'importance primordiale de ce vote et vous encourage à voter massivement.

Nous ferons le maximum pour rappeler à chaque syndiqué l'importance de son vote. Sachant que certains d'entre vous, débordés par leur activité de classe et tentant légitimement de consacrer le maximum restant à leur vie familiale, ne réussissent à suivre que lointainement les positions et l'activité de la FSU, le SNUipp réunion suit cela pour vous afin de vous éclairer dans votre vote.

Pour cela vous retrouverez sur les différentes listes se présentant au vote vos représentants SNUipp Réunion avec lesquels vous avez probablement un contact plus particulier.

Plusieurs moyens de vote sont possibles :

si habituellement le vote s'effectue massivement par courrier, puisque nous vous adressons à cet effet une enveloppe T avec le matériel de vote, il est néanmoins tout à fait possible de voter en se présentant durant la période de vote à la permanence du SNUipp Réunion, rue de la Cure à Sainte Clotilde lorsqu'un membre du conseil syndical est présent.

Négociations salariales :

Pas de protocole et pas de signature pour entrer en discussion!

Le ministère avait l'intention de conditionner l'entrée en discussion sur les mesures catégorielles (qui prévoit notamment la création d'une indemnité pour les PE) à la signature d'un protocole d'accord par les fédérations.

Le SNUipp, avec la FSU, est intervenu immédiatement pour signifier son désaccord avec cette méthode de travail qui n'avait pas été celle retenue par la fonction publique sur les carrières et les parcours professionnels des fonctionnaires.

C'est en ce sens que le SNUipp a proposé que la FSU s'exprime publiquement en s'adressant au Président de la République. Parallèlement, nous avons mené plusieurs interventions au plus haut niveau.

Résultat, Matignon vient de nous confirmer qu'il n'y aura pas de protocole d'accord à signer pour entrer en négociation. Le ministère doit revenir vers nous dans les prochains jours pour nous présenter les nouvelles modalités de discussion qui pourraient

ensuite débiter pour les PE (indemnité et ratio d'accès à la hors classe) d'ici la fin mai. **La FSU et le SNUipp iront donc négocier sans avoir à parapher le moindre document.** C'est une première victoire dans ce rapport de force.

Dans ce cadre n'hésitez pas à contacter le SNUipp Réunion pour nous faire part de vos attentes et de vos positions concernant ces futures négociations salariales. Le SNUipp réunion souhaite, contrairement à ce qui se fait depuis de nombreuses années au niveau gouvernemental, que l'ensemble de la profession puisse s'exprimer sur un sujet aussi sensible et c'est pour cela qu'il était intolérable que les discussions soient biaisées en ayant comme préalable la signature d'un protocole d'accord.

Vous pouvez réagir sur ce sujet sur le forum du site du SNUipp Réunion :

<http://974.snuipp.fr>

RAPPEL EVALUATIONS CE1 ET CM2 SESSION 2013 FACULTATIVE

Certains IEN, Dasen ou Recteur de métropole continuent à exiger la passation des évaluations nationales...Au niveau local, le Recteur et le DASEN nous ont confirmé, lors d'une audience au mois d'avril, qu'ils ne souhaitent conserver qu'un minimum statistique pour le pilotage académique, soit deux classes par circonscription. Nous avons exigé que des moyens de remplacement soient prévus pour prendre en compte le temps de correction et attendons au moment de la rédaction la réponse du DASEN. Plusieurs organisations syndicales se sont positionnées pour que la désignation de ces classes se fasse de façon impartiale au niveau académique, par exemple en instance paritaire.

tionales CE1 et CM2 :

-Est facultative à savoir laissée à la libre initiative des enseignants des écoles

-N'est soumise à aucune remontée des résultats

-Ne fait plus l'objet du versement de l'indemnité de 400 euros (passation faite ou non)

Au niveau national seuls 3% des écoles, échantillon nécessaire aux travaux de suivi statistique de la DEPP seront concernés par la passation. Cette année cela devrait concerner 2 écoles dans notre académie.

La circulaire de rentrée est venue confirmer ces nouvelles modalités en reprenant clairement ces informations dans la partie « Préparer de nouveaux dispositifs d'évaluation » La présente année scolaire est une année de transition dans l'attente de la réorganisation

Rappel : La session 2013 des évaluations nationales
SNUipp Réunion N°150

des cycles d'enseignement et de la mise en place de nouveaux dispositifs d'évaluations nationales. Pour cette année 2013, les évaluations de fin de CE1 et de fin de CM2 sont donc des outils pédagogiques **utilisés librement** par les maîtres, destinés à aider les écoles dans leurs choix pédagogiques pour mieux faire réussir les élèves. **Ces évaluations seront utilisées uniquement dans les écoles et ne donneront pas lieu à une remontée des résultats.** Pour l'année scolaire 2013-2014, de nouvelles modalités seront fixées, une fois que la structure des cycles aura été décidée, sur la base des propositions du Conseil Supérieur des Programmes et du Conseil National d'Evaluation. » Il n'y a donc pas d'ambiguïté : aucune circonscription, DASEN ou recteur ne peut faire pression sur

les collègues et les équipes pour imposer la passation des évaluations CE1 et CM2. Les livrets arrivent dans les écoles à disposition des équipes. Après, ce sont les enseignants qui ont la main. N'hésitez pas à diffuser l'information auprès des collègues.

Le SNUipp Réunion a toujours dénoncé les dérives issues des désormais anciennes évaluations : comparaison de classes, d'écoles, fixation des seuils d'ouvertures et fermetures basés sur les résultats très discutables,...

Nous serons vigilants pour ne pas que ces dérives recommencent avec les nouvelles évaluations.

Quand l'égalité de traitement entre le primaire et le secondaire devient un MINIMUM !!!

Les professeurs des écoles demandent le même salaire que dans le secondaire, ils ont bien tort...

Une obligation de service supérieure de 50%, des préparations pour toutes les heures de classes alors que dans le secondaire en ayant deux classes du même niveau il est possible d'utiliser deux fois la même séance, un accès à la hors classe donnant des retraites totalement différentes, une indemnité ISOE absente dans le primaire, la possibilité d'émettre des voeux pour l'emploi du temps de l'année suivante, pas de surveillance de récréation, des heures supplémentaires pour toutes les réunions et formations, une administration pour gérer tout ce que les PE ne devraient pas avoir à faire (commandes de bus, réservations de séjour,...), des rencontres avec les parents payées, un CDi à entretenir, des directeurs littéralement surchargés de tâches administratives non compensées, des aides éducateurs

pour gérer les élèves perturbant le cours dans le secondaire, une fin d'année en juillet quand le collège ou le lycée voient leurs cours s'effiloche à partir de début juin, des primes pour être professeur principal alors que les présidents de cycle n'ont même pas toujours la reconnaissance de l'IEN, un mail académique quasi inutilisé dans le secondaire, une formation continue plus présente, des départs en congès formation plus accessibles.

En effet les professeurs des écoles ont bien tort de demander une égalité de traitement, nous devrions avoir nettement plus! Il est nullement question de remettre en cause les avantages durement gagnés dans le secondaire, mais d'être enfin entendus pour retrouver un salaire en adéquation avec l'investissement quotidien que constitue notre métier.

Fabrice HALLER

Nous rencontrer ou nous écrire : 4 ter rue de la Cure - BP 279 - 97494 Ste Clotilde Cedex

***Nous contacter : courriel à snuipp.974@wanadoo.fr - Tél : 02 62 28 99 40
Mobile : 06 92 42 49 49 (Nord) - 06 92 42 48 48 (Sud et Est) -
fax : 02 62 29 09 61 - Site: <http://974.snuipp.fr>***

[Nouveau : pour vous exprimer utilisez le forum du site internet pour réagir aux différents articles](#)

Les enseignants bénévoles au SNUipp donnent de leur temps pour vous, nous faisons toujours le maximum pour répondre aussi vite que possible à vos questions!!!

Rejoindre le Snuipp c'est rejoindre le syndicat le plus important du 1er degré au niveau national ! C'est donc un syndicat qui a du poids pour faire entendre nos revendications dans toutes les instances nationales...

Toute adhésion prise en Mai de l'année en cours est évidemment valable pour l'année entière!

Les nouvelles cotisations 2013

Toutes ces cotisations permettent **66% de crédit d'impôts**, le coût réel est donc seulement de 34% de ce montant!!! Etre défendu, conseillé, et renseigné toute l'année pour quelques dizaines d'euros c'est vraiment top!

Je rejoins le SNUipp pour quelques dizaines d'euros, être bien défendu au jour le jour cela vaut bien ça!

BAREME DES COTISATIONS 2013			
INDICES	COTISATIONS	INDICES	COTISATIONS
Ass Ed, AVS	54€00	479 à 508	156€00
PES, Mi temps < 383	99€00	509 à 538	162€00
340 à 358	114€00	539 à 568	171€00
359 à 388	123€00	569 à 598	177€00
389 à 418	132€00	599 à 628	186€00
419 à 448	138€00	629 à 658	192€00
449 à 478	144€00	659 et +	201€00
Retraités	114€00		

ECHELON	INDICE										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur	341	357	366	373	383	390	399	420	441	469	515
P.E	349	376	432	445	458	467	495	531	567	612	658
P.E H. Classe	495	560	601	642	695	741	783				
PEGC	315	335	356	373	392	414	434	458	482	511	540
PEGC H. Classe	481	481	510	539	612	657					

Bonifications indiciaires :

- Instituteur spécialisé : +15
- MFAIEN CPD-EPS : +28
- Directeur classe unique : +3
- Directeur 2/4 classes : +16
- Directeur 5/9 classes : +30
- Directeur >10 classes : + 40
- Directeur SEGPA : +50

Nous rencontrer ou nous écrire :

4 ter rue de la Cure - BP 279 - 97494 Ste Clotilde Cedex

Nous contacter : courriel à

snuipp.974@wanadoo.fr -

Tél : 02 62 28 99 40

Mobile : 06 92 42 49 49

(Nord) - 06 92 42 48 48

(Sud et Est) -

fax : 02 62 29 09 61 -

Site:

<http://974.snuipp.fr>

 SNUipp Réunion N°150

Mai 2013 Page 8

BULLETIN D'ADHESION 2012 - 2013

SNUipp/FSU Réunion

Consultez notre site --> <http://974.snuipp.fr>

Tél: 0262 28 99 40 - 0692 42 49 49 - 0692 42 48 48

NOM :

Prénoms :

NOM de jeune fille :

Date de naissance : / /

Adresse personnelle :

CP : 974 Ville :

Tel fixe : 0262 Mobile : 0692

E-mail :@.....

Grade : IUFM/ Instituteur/ PE/ PEGC /(*)

Poste occupé : IUFM/ Maternelle / Élémentaire/ Collège / Retraité (*)

Echelon : ... e

ETABLISSEMENT D'EXERCICE

Nom : Tél : 02 62

Adresse :

CP : 974 Ville :

RÈGLEMENT : ... Chèque(s) - (3 maxi)